



ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Conseil d'établissement
Assemblée générale annuelle

Mercredi 8 septembre 2020 à 19h00
Au salon du personnel
Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Monsieur Vincent se présente et présente le portrait général de l'école ainsi que les mesures qui sont mises en place dans le contexte de la COVID-19.

2. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée s'ouvre officiellement à 19h45.

3. Présences

9 parents sont présents (voir liste des présences dans le cartable du CÉ).

4. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

André Vincent est désigné secrétaire d'assemblée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Vincent présente l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Francine Bisson de l'adopter tel que déposé. Il est adopté à l'unanimité

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2019

Le procès-verbal est présenté. Il est proposé par Madame Julie Cantin de l'adopter tel que présenté. Il est adopté à l'unanimité

7. Composition et fonctions du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents

Monsieur Vincent présente ce qu'est un OPP et les fonctions du conseil d'établissement. En 2020-2021, le mandat de Nouhoum Doumbia se poursuit et nous devons tenir des élections pour les mandats suivants :

- 2 mandats de 2 ans
- 2 mandats d'un an
- 2 substituts pour un an



8. Élection des membres du conseil d'établissement

8.1. Nomination d'un président d'élection

Monsieur André Vincent sera président d'élection. Sa nomination est adoptée à l'unanimité.

8.2. Nomination d'un secrétaire d'élection

Monsieur Iurie Axente sera secrétaire d'élection. Sa nomination est adoptée à l'unanimité.

8.3. Élection des membres-parents

Les parents suivants ont posé leur candidature :

- Dominic Chrétien (mandat de 2 ans)
- Julie Cantin (mandat de 2 ans)
- Francine Bisson (mandat de 1 an)
- Andrea De La Rosa Diaz Lizarazo (mandat de 1 an)
- Claudia Cristea (substitut #1)
- Soufi Amar (substitut #2)

Ils sont tous élus à l'unanimité. Le vote n'est pas nécessaire. Les parents élus complètent le formulaire de dénonciation d'intérêts.

9. Élection d'une ou d'un représentant au comité de parents et de son substitut

Andrea De La Rosa Diaz Lizarazo sera la représentante au comité des parents. Le substitut sera Dominic Chrétien. Le vote n'est pas nécessaire, ils sont élus à l'unanimité.

10. Formation d'un organisme de participation des parents

L'OPP ne sera pas formé par manque de bénévoles disponibles. La décision est prise à l'unanimité.

11. Rapport annuel du conseil d'établissement

Monsieur Vincent présente le bilan simplifié de 2019-2020 en raison de la COVID-19. Madame Julie Cantin propose son adoption. Il est adopté à l'unanimité.

12. Questions du public

Aucune question du public.

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h37 et suivie d'une visite de l'école pour les parents intéressés.